

26/04/2023

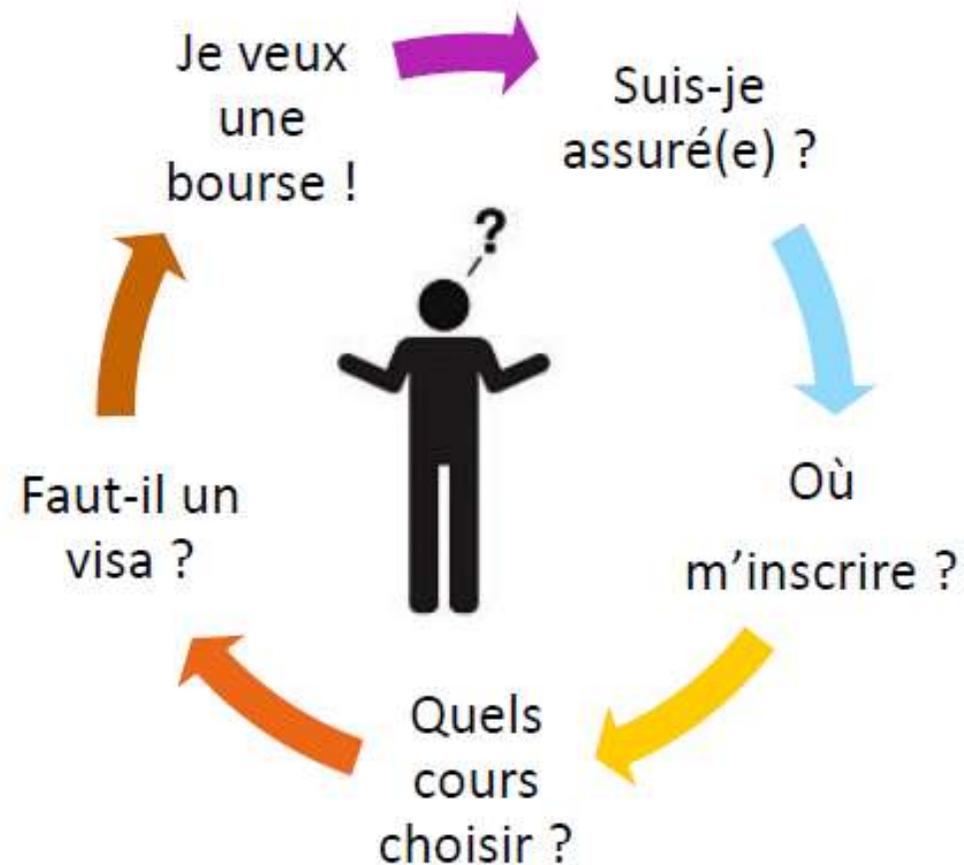
Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales

Le service des RI

Réunion administrative de préparation au départ



Dans quel état suis-je avant mon départ ?



Mes inscriptions

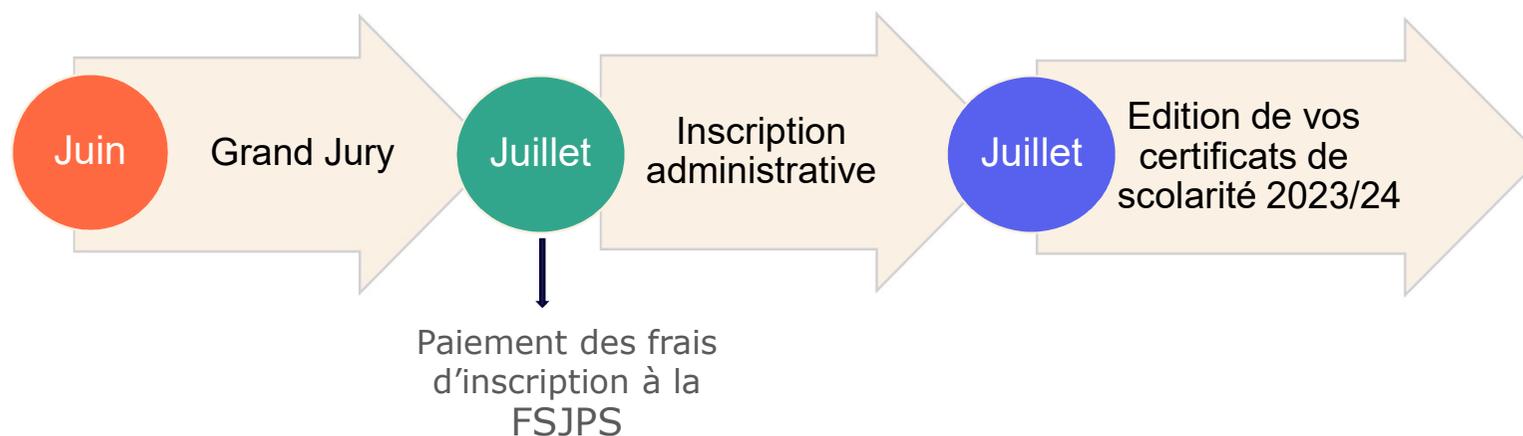
1. Inscriptions
2. Obligations pédagogiques
3. Bourses et aides
4. Assurances
5. Immigration et valorisation

1 - Où s'inscrire ?

| A l'Université de Lille | Chez les partenaires |
|---|---|
| Inscription administrative seule (pas de pédagogique), obligatoire et payante à la FSJPS | Inscriptions administrative et pédagogique obligatoires et gratuites |

Cas particulier des inscriptions pour les étudiants en **double parcours avec l'ESJ** (réception d'un mail spécifique).

1 a – Mon inscription à Lille



1. Inscriptions
2. Obligations pédagogiques
3. Bourses et aides
4. Assurances
5. Immigration et valorisation

* Un étudiant qui ne valide pas sa L2 ou L3 ne peut pas partir en mobilité

** Un étudiant qui n'est pas réinscrit à la FSJPS avant son départ ne part pas en mobilité.

*** Un étudiant qui part non inscrit malgré tout ne pourra se voir reconnaître les notes obtenues à l'étranger dans son cursus français car sans inscription, il n'est plus couvert d'une convention de partenariat.

1 b – Mon inscription chez les partenaires

Quand ?

Dès que vous recevez un mail des partenaires !

Comment ?

En suivant les instructions qui vous sont communiquées par les universités étrangères, et en vous renseignant sur leurs sites pour connaître :

- Les **modalités d'inscriptions**;
- Les **dates limites** pour le faire;
- La **liste des cours** proposés.

1. Inscriptions
2. Obligations pédagogiques
3. Bourses et aides
4. Assurances
5. Immigration et valorisation

Mes obligations pédagogiques

2 - Vos obligations pédagogiques

Avant votre départ :

- Elaborer votre programme pédagogique en accord avec, **dans l'ordre** 1/ la FSJPS puis 2/ votre université d'accueil.

1. Inscriptions
2. Obligations pédagogiques
3. Bourses et aides
4. Assurances
5. Immigration et valorisation

Pendant votre mobilité :

- Suivre les cours, passer les examens (et les réussir !);
- Demander l'aval de la FSJPS pour toute modification. *Modèle de contrat Erasmus+ : vous devez reporter les modifications dans **le tableau A2 (« During the mobility ») uniquement.***

A votre retour :

- Transmettre vos relevés de notes dès que vous les avez, pour validation de votre mobilité par la FSJPS : ri-droit@univ-lille.fr

1. Inscriptions
2. Obligations pédagogiques
3. Bourses et aides
4. Assurances
5. Immigration et valorisation

2 – Mon contrat pédagogique

Obligatoire quelle que soit la destination !

Erasmus+ ou hors de l'Union Européenne : il existe un modèle spécifique pour chacun des deux, merci de les respecter !

Informations à compléter

- Informations personnelles et pédagogiques
- Contacts FSJPS :
 - M. Marcel MORITZ / ri-droit@univ-lille.fr / 03 20 90 77 13 ou 03 20 90 76 18
- Liste des cours envisagés – **en cohérence avec votre cursus français !**
- Le nombre de crédits clairement indiqué pour chaque cours choisi

Disponible lors du complément de votre étape 3 Moveon ou dans la boîte à outils : <https://international.univ-lille.fr/boite-outils/?print=1>

2 – La retranscription de mes résultats

Document fait sur demande de l'étudiant

A la réception de ses notes étrangères, l'étudiant peut faire la demande d'une retranscription **à titre indicatif** de ses notes en notes françaises.

→ **RAPPEL : Vous n'obtenez pas un relevé de note français**

Validation des résultats

Le service RI transmet les relevés de notes des étudiants aux secrétariats pédagogiques pour présentation en Grand Jury - qui statuera sur la validation de votre année.

Mention au diplôme

La mention au diplôme est calculée sur la base des **semestres passés à Lille**.

1. Inscriptions
2. Obligations pédagogiques
3. Bourses et aides
4. Assurances
5. Immigration et valorisation

Les aides financières

3. Les aides financières

1. Inscriptions
2. Obligations pédagogiques
3. Bourses et aides
4. Assurances
5. Immigration et valorisation

Tout passe par Moveon !

Candidatures / téléchargement des documents obligatoires / paiement

Versement des bourses

Chaque bourse peut avoir un système et un calendrier de paiement différent

Les délais de versement **dépendent aussi de vous !**

- Etape 3 dans Moveon à valider dès votre arrivée
- Délais qui s'en suivent : 2 voir 3 semaines environ pour les 1^{er} versements
- Prévoir deux mois d'avance de budget pour l'arrivée

Informations disponibles : <https://international.univ-lille.fr/partir-a-international/etudiantes/preparer-et-financer-ma-mobilite/>

3. Faire ma demande de bourses

1. Inscriptions
2. Obligations pédagogiques
3. Bourses et aides
4. Assurances
5. Immigration et valorisation

Avant le 31/05/2023 !

Rendez-vous sur Moveon et compléter l'étape 2 – demande de bourses.

Démarche possible uniquement pour les étudiants dont le séjour a été validé

Les documents obligatoires pour l'étape 2 :

- Notification définitive CROUS 2022/23 (ou capture d'écran du simulateur CROUS)
- Dernier avis d'imposition complet du foyer auquel vous êtes rattachés
- Si déjà perçue dans un autre établissement, l'attestation d'attribution de la bourse AMI
- Elements constitutifs d'une demande Erasmus+ inclusion

3. Les aides financières : spécificité AMI

1. Inscriptions
2. Obligations pédagogiques
3. Bourses et aides
4. Assurances
5. Immigration et valorisation

La bourse du CROUS

Si vous êtes boursiers sur critères sociaux (demande faite sur le site du CROUS via votre DSE), vous le restez en étant à l'étranger, et cette bourse se cumule avec celles de l'ULille.

→ [N'est pas gérée par l'ULille](#)



La bourse AMI

Votre statut d'étudiant boursier sur critères sociaux vous rend éligible à la bourse AMI de l'ULille (Aide à la Mobilité Internationale)

→ [Gérée par l'ULille](#)

3. Éligibilité ≠ Attribution

1. Inscriptions
2. Obligations pédagogiques
3. Bourses et aides
4. Assurances
5. Immigration et valorisation

L'attribution des bourses de mobilité **n'est pas automatique** même si vous remplissez les critères d'éligibilité.

Une commission d'attribution des aides financières est chargée de statuer sur les bourses d'aide à la mobilité que les étudiants percevront.

→ Réponses pour les départs au S1 ou à l'année : courant juillet

→ Réponses pour les départs au S2 : début décembre

Bourses ULille = **coup de pouce** ! Et peuvent arriver tardivement, donc prévoyez un budget pour votre mobilité.

Mes assurances

4. Assurances

1. Inscriptions
2. Obligations pédagogiques
3. Bourses et aides
4. Assurances
5. Immigration et valorisation

Avant votre départ

Attestation de responsabilité civile : mention de couverture à l'étranger et ce pour toute la durée de votre séjour.

Attestation de rapatriement : mention de couverture à l'étranger et ce pour toute la durée de votre séjour.

Assurance maladie :

- * Europe : carte CEAM (demande à faire en ligne 1 mois avant le départ)
- * Pour le Québec : formulaire Q 106 (transfert de votre CPAM à la RAMQ)
- * Hors Europe : souscription / extension à un contrat d'assurance privée

Mes démarches d'immigration & Valorisation de ma mobilité

5. Immigration

1. Inscriptions
2. Obligations pédagogiques
3. Bourses et aides
4. Assurances
5. Immigration et valorisation

Avant votre départ : de quoi ai-je besoin ?

- Avez-vous un passeport / carte d'identité valable jusqu'à la fin de votre séjour ? (attention : demande de validité +6 mois après retour dans certains pays)
- Avez-vous besoin d'un visa ?
- Je m'inscris, quel que soit ma destination, sur le Fil d'Ariane :
<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

Visitez le site web de **l'Ambassade de votre pays d'accueil** pour connaître la réglementation qui s'applique, et suivez les informations communiquées par **votre université d'accueil**.

5. Immigration

BREXIT et Visas ?

1. Inscriptions
2. Obligations pédagogiques
3. Bourses et aides
4. Assurances
5. Immigration et valorisation

L'Ambassade du Royaume-Uni en France a mis au point un outil très pratique qui permet de savoir si un visa est nécessaire pour se rendre au Royaume-Uni en fonction du but de la visite et de la nationalité du demandeur.

C'est rapide, et disponible via le lien ci-après : <https://www.gov.uk/check-uk-visa?step-by-step-nav=4ab05a9b-a933-4bb1-ae61-b9ab903b8805>

5. Valoriser la mobilité

Reconnu Label Européen des Langues

- Supplément au diplôme valorisable
- Validation de compétences

3 critères :



Label européen des langues

1. Inscriptions
2. Obligations pédagogiques
3. Bourses et aides
4. Assurances
5. Immigration et valorisation

| Critères | Pour obtenir le label Niveau 1 | Pour obtenir le label Niveau 2 |
|---|--------------------------------|--------------------------------|
| Obtenir une certification externe en langue étrangère | B2 acquis minimum* | C1 minimum* |
| Effectuer une mobilité à l'étranger | 2 mois minimum consécutifs | 1 semestre minimum |
| Suivre un module de communication interculturelle** | +/- 24 heures | +/- 24 heures |

* selon le Cadre Européen Commun de Référence en Langues/CECRL

** il s'agit d'un cours de communication interculturelle pour comprendre les valeurs culturelles (ce qui détermine l'autre), analyser et appréhender les interactions culturelles

5. App internationales : UlillExplore et Ulillgo

1. Inscriptions
2. Obligations pédagogiques
3. Bourses et aides
4. Assurances
5. Immigration et valorisation



Application déjà disponible !

Ambassadeurs : à destination des étudiants sortants souhaitant faire la promotion de l'Université de Lille.

Différentes missions proposées (témoignages, photos, vlogs, articles de blog, rédaction d'un journal de bord...).

Buddy system : un système de parrainage proposé aux étudiants internationaux pour leur faire découvrir la ville et la région, et les aider à s'intégrer. Une possibilité pour vous en revenant (ou avant de partir) de mobilité de prolonger l'expérience internationale à la faculté !

Contacts

Qui fait quoi ?

Mohamed LETTIFI :

Programme d'échange hors Europe
Erasmus+ Espagne et Italie
Summer et Winter Schools
03 90 20 76 18

Béatrice DEPOORTER :

Programme Erasmus+ (sauf Espagne et
Italie)
03 20 90 77 13

Mail : ri-droit@univ-lille.fr

Encore des questions ?

Le service des relations internationales FSJPS

Bât C 2ème étage, bureau C – 2 – 10
ri-droit@univ-lille.fr

Facebook « Mobilité Internationales
FSJPS Lille»

**Service des RI centraux : Tous les
contacts ici**